Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260402-DEL202622-DE

Département d'ILLE ET VILAINE – Arrondissement de RENNES – Canton de Val Couesnon

# Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Session ordinaire du 2 avril 2026

N° 2026/22

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 14 – de votants 14
Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 26 mars 2026 ; la séance est publique.

**Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

**Présents :** M. DEWASMES, Mme NOEL, M. FUSEL, Mme DEBORD, M. DESTAYS, Mme RAULT, M. PERON, Mme DETOC, M. DUGUE, Mme MORIN-FREBOURG, M. LE FLOHIC, M. GUERIN, Mme ALIX DRUAIS.

**Absents excusés :** Mme MIRA

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; M. FUSEL est ainsi désigné pour assurer ces fonctions.

**6- Objet : Composition de la commission des impôts directs**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 15 mai 2026.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260402-DEL202622-DE

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms

Titulaires :

DETOC Klervi - 8 le Petit Moulinet – Secrétaire

RAULT Ghislaine - 15 le Petit Moulinet – Employée SAV production

VAILLANT Michel - 2 B rue des Etangs – Agriculteur

PEROUSEL Jacky - 4 rue des Etangs – Retraité

LE FLOHIC Gwénaël – 11 résidence du Couesnon- Ascensoriste

BODIN Stéphane – 6 rue des Camélias – VRP

COUTELLIER Rozen – 38 rue Jean Lizé - Agent commercial en immobilier

LAMARRE Gilbert – Le Petit Moulinet – Agriculteur

DEBORD Valérie – 10 rue Zacharie Roussin – Fonction publique

LORAND Sébastien – 14 rue Mont saint-Michel – Maçon

LABBE Sébastien – 32 rue Yvonnick Laurent – Responsable SAV

MOY Kévin – Résidence des Camélias - Menuisier

Suppléants :

DELACROIX Loïc – Le Clairay- Agriculteur

DUGUE Yvon – 2 rue Jean Lizé- Couvreur

DELEURME Jean-Luc – 1 La Gandonnière – Conseiller de gestion

BARBIER Jean-François- 13 rue Zacharie Roussin- Plombier

CHENEVEL Anthony – 26 rue Le Petit Coudray- Charpentier

CABO David- 1 rue Saint-Félix- Ingénieur

ESNAULT Anthony - 8 La Hautraite- Chef d'entreprise

RENAULT Emmanuel - 23 ZA la Croix Couverte – Commerçant

SIMON Pascal - 14 rue Jean Lizé- Employé

MAILLARD Yvon - 2 rue Pierre Hubert – Retraité

HUC Stéphane - 10 place du marché – Retraité

CLOLUS Jean-François – 3 Richerel – Responsable commercial

ADOPTÉ : à l'unanimité

Fait à Vieux-Vy sur Couesnon,
le 2 avril 2026

Le Maire
Pascal DEWASMES

MAIRIE DE VIEUX-VY-SUR-COUESNON (ILLE ET VILAINE)